



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 18/12/2012

Reçu en préfecture le 18/12/2012

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

AFFAIRE N° 32

Autorisation de signer les lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché « Enlèvement, dépollution et valorisation des Véhicules Hors d'Usage collectés sur le territoire de la CASUD

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 26
Représentés : 6
Absents : 12

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Jocelyne BATIFOULIER - Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS— Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE – Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER– Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM - Bachil VALY

ETAIENT PRESENTS – SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA – Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -Jean Pierre GEORGER- Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.





Conseil Communautaire

Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00

AFFAIRE N°32

Autorisation de signer les lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché "Enlèvement, dépollution et valorisation des Véhicules Hors d'Usage collectés sur le territoire de la CASUD"

Note de synthèse

1) Objet du marché

Le Président informe l'Assemblée qu'en août 2012, la CASud a lancé une consultation ayant pour objet des prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD).

2) Décomposition en lots

La présente consultation est décomposée en deux (2) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur, définis comme suit :

Lot n° 1 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux"

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

Lot n° 2 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe"

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

3) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché de services passé en appel d'offres ouvert selon les articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

a) Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'exécuteront sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASud).

b) Durée du marché

La durée de chaque lot est d'un (1) an à compter de sa notification et ce, dans la limite du montant maximum d'engagement. Chaque lot est reconductible trois (3) fois de façon expresse pour une période d'un (1) an.

En cas de reconduction, les montants minimum et maximum annuels seront également reconduits.

Une période de préparation de 15 jours, comprise dans la durée de chaque lot, est prévue pour l'organisation du service.

c) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire de chacun des lots est la suivante : Chapitre : 011 ; Fonction : 812 ; Nature : 611.

Le présent marché est financé à 100% par les fonds propres de la CASUD.

4) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature

Le 16 octobre 2012 à 8h30 et en dehors de la présence du public, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'enregistrement des pièces relatives à la candidature.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a constaté que l'unique candidat a remis un dossier de candidature incomplet. Aussi, et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a décidé de demander à ce candidat de compléter sa candidature avant le 24 octobre 2012 à 15h30 (heure locale).

b) Analyse et sélection des candidatures et enregistrement des offres

Le 25 octobre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé d'une part, à la sélection des candidatures reçues dans le cadre des lots 1 et 2 de la procédure de consultation "Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD", et d'autre part à l'enregistrement des offres des candidats sélectionnés.

c) Attribution des lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché "Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD"

Le 15 novembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en vue d'attribuer les lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché "Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD". Le quorum n'ayant pas été atteint, la CAO n'a pu valablement délibérer.

Le 6 décembre 2012, au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé à l'attribution des lots 1 et 2 .

La CAO a décidé d'attribuer :

- le lot 1 au groupement conjoint HCEnvironnement/Général Auto pour un prix unitaire de 135 € HT;
- le lot 2 au groupement conjoint HCEnvironnement/Général Auto pour un prix unitaire de 150 € HT.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux" de la procédure de consultation « Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché du lot 1 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux" avec le groupement conjoint HCEnvironnement/Général Auto ;
- D'approuver le lot 2 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe" de la procédure de consultation « Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe" avec le groupement conjoint HCEnvironnement/Général Auto ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

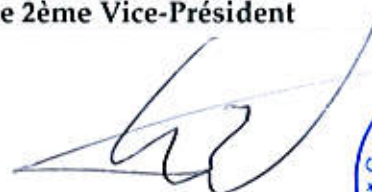
Décide :

- **D'approuver le lot 1 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux" de la procédure de consultation «Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD» ;**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché du lot 1 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux" avec le groupement conjoint HCEnvironnement/Général Auto ;**
- **D'approuver le lot 2 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe" de la procédure de consultation « Enlèvement, dépollution et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD » ;**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe" avec le groupement conjoint HCEnvironnement/Général Auto ;**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

